



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

Rapport du jury

SESSION 2025

Concours : CAPLP Externe

Section : Génie civil

Option : équipements techniques, énergie

Rapport de jury présenté par :

Sophie PYSNIAK présidente du jury, Inspectrice de l'Éducation nationale

Sommaire

- 1 - Textes officiels de références
- 2 - Organisation du concours
 - Les épreuves d'admissibilité*
 - Les épreuves d'admission*
- 3 - Statistiques
- 4 - La 1^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire
- 5 - La 2^{nde} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée
- 6 - La 1^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon
- 7 - La 2^{nde} épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury
- 8 - Conclusion

Remerciements

Le lycée Jean Mermoz de Montpellier a accueilli les épreuves d'admission de cette session 2025.

Les membres du jury tiennent à remercier le proviseur du lycée et son directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

1 Textes officiels de références

[Les textes officiels de référence sur les concours de recrutement d'enseignants](#) sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Les candidats en situation de handicap ont la possibilité de faire une demande d'aménagement d'épreuves au regard de l'article 2 du [décret n° 2020-523](#) du 4 mai 2020.

2 Organisation du concours

[L'arrêté du 25 janvier 2021](#) fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel - NOR : MENH2033187A

Le concours est composé de deux épreuves d'admissibilité et de deux épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité

La première épreuve « Épreuve écrite disciplinaire » a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours.

L'épreuve se base sur un support technique dans lequel des problématiques sont proposées et pour lesquels les fondamentaux scientifiques et techniques sont nécessaires afin de pouvoir les résoudre ou les analyser. Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures.

La deuxième épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite disciplinaire appliquée. Elle a pour but de vérifier la capacité du candidat à élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique. Le thème est proposé par le jury ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation). Cette épreuve se fait à partir d'un dossier technique caractéristique de l'option choisie, fourni au candidat, et comportant les éléments nécessaires à l'étude. Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures.

L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

Les épreuves d'admission

La **première épreuve** d'admission est une épreuve pratique et orale de leçon.

Cette épreuve, de coefficient 5, dure 6 heures et se décompose ainsi :

- Des travaux pratiques encadrés (durée 4 heures)
- Une préparation de l'exposé (1 heure)
- Un exposé devant le jury (30 minutes maximum)
- Un entretien avec le jury (30 minutes)

La finalité de cette épreuve est la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et l'option du concours.

Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire : mener une opération de maintenance correctrice (diagnostic et intervention) et une opération de maintenance améliorative (définition d'une solution et intervention) ainsi que la maîtrise de compétences pédagogiques.

L'exploitation pédagogique, attendue, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel donnée. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques. Elle permet au jury d'appréhender les compétences du candidat dans la transposition pédagogique des travaux réalisés dans la première partie de l'épreuve.

Les travaux pratiques réalisés pendant la première partie de l'épreuve sont évalués par une note sur 10 points. L'exposé et l'entretien avec le jury sont évalués par une note sur 10 points.

La **deuxième épreuve** d'admission est une épreuve orale d'entretien avec le jury.
Cette épreuve, de coefficient 3, a une durée de 35 minutes.

Le candidat doit transmettre une fiche individuelle de renseignements FIR à destination du jury, concernant ses diplômes/certifications et son parcours personnel et professionnel.

L'épreuve porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Première partie d'une durée de quinze minutes :

Présentation orale et sans support du candidat (durée cinq minutes maximum) des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. (Valorisation des travaux de recherche, des enseignements suivis, des stages, de l'engagement associatif ou des périodes de formation à l'étranger).

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

Deuxième partie d'une durée de vingt minutes :

Deux mises en situation professionnelles, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, sont présentées oralement au candidat. Chaque situation donne lieu à un échange de 10 minutes avec le jury.

L'échange doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

L'obtention de la note 0/20 à l'une des deux épreuves d'admission est éliminatoire.

3 Statistiques

Session 2025	CAPLP	CAFEP	Total
Nombre de postes	14	0	14
Nombre d' inscrits	53	0	53
Nombre de candidats ayant composé	Épreuve écrite disciplinaire : 28 Épreuve écrite disciplinaire appliquée : 28		
Nombre de candidats admissibles	20	0	20
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	13	0	13
Nombre de candidats admis	10	0	10
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	0	0	0

4 La 1^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire

Structure de l'épreuve

PARTIE 1 : Découverte du bâtiment

Cette première partie, récurrente dans la structure du sujet, a globalement été bien abordée par les candidats. Elle permet une appréhension d'ensemble de l'enveloppe du bâtiment, et les réponses témoignent d'une compréhension correcte des attendus.

PARTIE 2 : Production d'eau chaude sanitaire (ECS)

Cette section a été traitée de manière satisfaisante. Elle portait sur le fonctionnement du système de production d'ECS, ainsi que sur son alimentation électrique. On constate toutefois, comme les années précédentes, une maîtrise insuffisante des notions d'électricité, qui reste un point faible récurrent.

PARTIE 3 : Traitement de l'air

Le traitement de cette partie a été inégal. Les questions relatives à la schématisation et à la nomenclature ont généralement été bien traitées, permettant aux candidats de mobiliser leurs acquis. En revanche, les items portant sur le diagramme de l'air humide ainsi que sur l'acoustique ont été peu ou partiellement développés, révélant des lacunes sur ces thématiques spécifiques.

PARTIE 4 : Récupération d'eau de pluie

Cette dernière partie s'appuyait sur des principes fondamentaux de mécanique des fluides et sur une approche calculatoire via l'exploitation d'abaques. Les résultats obtenus montrent une maîtrise insuffisante des bases théoriques, avec des difficultés marquées sur la résolution des exercices liés à l'hydraulique. Peu de candidats ont su tirer profit des documents mis à disposition pour justifier correctement leurs démarches.

Commentaire du jury

Le sujet de cette session comportait quatre parties distinctes, chacune pouvant être traitée indépendamment. Une lecture attentive et une exploitation rigoureuse des documents techniques fournis permettaient de répondre à une large majorité des questions. Toutes les parties étaient à traiter.

Les candidats disposaient pour cela de trois dossiers :

- Un **dossier sujet**, exposant les questions et problématiques ;
- Un **dossier ressources**, comprenant l'ensemble des documents techniques utiles ;
- Un **dossier réponses**, destiné à la saisie des résultats attendus.

Malgré ces supports, de nombreuses questions ont été laissées sans réponse. Un nombre non négligeable de candidats ont manifesté des lacunes importantes dans la mise en œuvre des raisonnements techniques et dans les compétences de base en calcul, ce qui reste préoccupant à ce niveau de recrutement.

L'analyse du graphique ci-dessus montre un engagement initial assez fort, mais un essoufflement progressif tant en quantité qu'en qualité des réponses. Bien que les questions soient organisées de manière séquentielle, elles restent autonomes dans leur résolution. Le jury encourage vivement les candidats à aborder chaque question individuellement afin d'optimiser leur performance globale.

Il est regrettable de constater que certaines thématiques, voire des sections entières du sujet, ne sont pas abordées par certains candidats. Cette situation révèle une préparation incomplète sur l'ensemble des champs de la discipline.

Le jury rappelle que le concours est pluridisciplinaire et couvre les trois baccalauréats professionnels : **ICCER**, **MEE** et **MFER**. Toutes les spécificités doivent donc être maîtrisées par les candidats pour répondre aux exigences du concours.

Conseils aux futurs candidats

Le jury invite les futurs candidats à lire attentivement l'intégralité du sujet avant de débiter leur traitement. Même si certaines questions peuvent paraître complexes au premier abord, les énoncés sont construits de manière progressive et guidée, facilitant leur résolution. Enfin, une attention particulière doit être portée à la clarté et à la qualité de la rédaction. Il est attendu du candidat au concours une capacité à rédiger de manière claire, structurée, lisible et argumentée.

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	7,08 /20
	Note mini	2,89 / 20
	Note maxi	12,72 / 20

5 La 2nde épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée

Le support de l'étude technique est un centre aquaculteur de Champagne-Ardenne.

Structure de l'épreuve

Partie A : Visite du site et période de formation en milieu professionnel PFMP

Partie B : Seconde MTNE – préparation de séance

Partie C : Première ICCER – co-intervention et élèves « passerelle »

Partie D : Terminale MFER – attestation de capacité et remise en service d'une installation

Commentaire du jury

De manière générale, le jury a apprécié la clarté des copies et le soin apporté par les candidats à la syntaxe et à la bonne utilisation du vocabulaire. Le jury constate que la grande majorité des candidats s'est préparée de manière satisfaisante à cette épreuve.

Point d'attention :

Des documents réponses sont fournis pour faciliter et guider la rédaction, le jury regrette que certains candidats ne respectent pas les formats proposés.

La partie A était à rédiger entièrement sur la copie d'examen, le jury déplore le peu de soin apporté par certains candidats.

Les notes les plus faibles sont souvent associées à un manque d'analyse des documents ressources et/ou à une difficulté à se projeter dans le rôle d'enseignant. La compréhension et l'exploitation d'un référentiel reste un élément essentiel pour extraire les informations utiles (compétences professionnelles, indicateurs de performance, savoirs technologiques, etc.) et les exploiter dans l'élaboration d'un acte pédagogique.

Conseils aux futurs candidats

Le vocabulaire inhérent à la fonction de professeur et à la didactique doit être connu des futurs candidats. Il est indispensable que les candidats sachent lire et exploiter un référentiel de formation en termes d'identification des compétences professionnelles, de compétences détaillées, d'indicateur de performance, de savoirs technologiques associés en réponse à une activité et tâche(s) définies par la problématique. Il ne s'agit pas de mémoriser de tels documents mais plutôt d'en comprendre l'organisation afin d'en extraire rapidement les éléments permettant de cadrer les activités pédagogiques.

La connaissance de divers moyens pédagogiques mobilisables par un enseignant (outils numériques, évaluations, etc.) permet la formulation de propositions pédagogiques adaptées. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de parfaire leurs connaissances sur les nouvelles modalités d'enseignement (hybridation, co-intervention, projet, aide personnalisée) liées à la réforme du lycée professionnel.

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur l'épreuve écrite disciplinaire appliquée	Moyenne	10,08 /20
	Note mini	3,60 / 20
	Note maxi	15,20 / 20

6 La 1^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon

Un ordinateur portable (sans connexion internet) avec les logiciels de bureautique est à disposition de chaque candidat, il doit posséder une trousse, une calculatrice ainsi qu'une règle. Nous rappelons que les téléphones portables, ainsi que les clés USB sont interdits.

Les travaux pratiques

Les TP sont composés de quatre parties d'une durée égale.

Cela permet au jury d'appréhender les compétences du candidat à mener des activités de :

- mise en service ;
- façonnage ;
- câblage électrique ;
- manipulation des fluides.

Le sujet proposé au candidat est associé à un système énergétique utilisé dans le cadre des enseignements professionnels en baccalauréat ICCER, MFER ou MEE

Pour pouvoir développer une exploitation pédagogique, les candidats doivent être capables d'utiliser tous ces systèmes.

Les candidats se voient parfois imposer des systèmes différents de leurs profils professionnels. Cependant, ils ont réussi, en majorité, à s'adapter à ces systèmes.

La non-maitrise du système n'est pas pénalisante si le candidat est capable de transposer ses connaissances.

De même, la plupart d'entre eux a été capable d'exploiter une documentation technique et de mener une campagne de mesures dans les règles de l'art pour la mise en service d'une installation. Les difficultés rencontrées par quelques candidats sont liées au manque de préparation à l'épreuve. Les consignes et questions posées attendent des connaissances scientifiques et techniques élémentaires du métier.

Dans le cadre de l'enseignement professionnel énergétique, les compétences en façonnage dans deux domaines distincts : le domaine du CVC et le domaine frigorifique doivent être maîtrisées. Il est attendu des candidats :

- la maîtrise des savoirs faire dans les 2 domaines ;
- les techniques de fixation en fonction du support ;
- la maîtrise des outillages spécifiques, ainsi que l'utilisation d'un poste OA en toute sécurité.

Dans l'ensemble, les candidats ont réussi l'épreuve dans le temps imparti grâce à la maîtrise des compétences nécessaires.

Concernant la partie manipulation des fluides, il est rappelé qu'un bachelier professionnel MEE ou MFER acquiert l'attestation à la manipulation des fluides frigorigènes. Il est donc impératif que l'enseignant ait les savoirs et compétences liés à cette attestation.

Cette activité peut se faire aléatoirement sur des climatiseurs, pompes à chaleur ou chambres froides.

La maîtrise de la réglementation en vigueur et la rédaction des documents réglementaires sont primordiales .

Le port des EPI est trop souvent oublié lors des interventions.

Trop de candidats n'avaient aucune notion et/ou connaissance du circuit frigorifique et de son exploitation.

Pour la partie électrotechnique, trop de candidats montrent des difficultés dans la lecture de schémas électriques et le câblage sur platine. La partie « choix de composant » est quant à elle mieux appréhendée.

La présentation

La soutenance de la leçon permet au jury d'appréhender les compétences du candidat dans la transposition pédagogique des travaux réalisés dans la première partie de l'épreuve. À partir d'un contexte qui lui est proposé, le candidat doit exposer au jury l'organisation pédagogique envisagée et la description des activités demandées aux élèves.

Commentaire du jury

Le jury constate que le contenu des séances est souvent très, voire trop ambitieux. Il ressort parfois que les exigences explicitées par les candidats sont plutôt personnelles alors qu'elles devraient être en cohérence avec le référentiel des activités professionnels et basées sur le contexte professionnel énoncé dans le sujet du TP.

L'objectif n'est pas toujours présenté et parfois non conforme à celui du sujet. Les démarches pédagogiques sont régulièrement confuses, alors qu'elles devraient être explicites. Les investigations faites lors du TP sont rarement exploitées.

La séance présentée n'est pas toujours clairement inscrite dans une séquence pédagogique ni même dans un plan de formation. Certains candidats ne présentent pas les évaluations envisagées ou sans les indicateurs de réussite.

Le temps disponible pour l'exposé est rarement utilisé dans sa totalité (30 minutes). Comme il est indiqué dans le sujet, il est recommandé au candidat d'exposer les résultats de ses investigations de la partie TP. Certains candidats ne mettent pas suffisamment en valeur leur aptitude à communiquer, les présentations sont alors ternes et peu dynamiques. Le jury recommande de soigner la présentation quel que soit le format. Cet exercice doit être préparé, en s'entraînant à réaliser un diaporama dans les conditions prescrites à l'épreuve.

Des candidats présentent des documents comportant un nombre de fautes d'orthographe difficilement acceptable pour un concours de recrutement de cadre A du système éducatif.

Conseils aux futurs candidats

Concernant la réalisation des travaux pratiques, le jury conseille aux futurs candidats de :

- structurer la démarche d'analyse et de mieux appréhender la démarche de mise en service, le rôle des différents instruments et appareils de mesures ;
- se former aux façonnages CVC et frigorifique ;
- se former au câblage électrique associé à la lecture de schémas ;
- maîtriser la réglementation en vigueur et les gestes professionnels associés.

Pour renforcer l'aide aux candidats dans leur préparation au concours, le jury propose de préciser les critères essentiels d'évaluation des candidats lors de l'exposé. Même s'ils peuvent légèrement évoluer d'une session sur l'autre, ils donnent des précisions importantes :

Contenu pédagogique de l'exposé

- Explicitation de la démarche méthodologique, description et justification de l'organisation de la séquence de formation élaborée ;
- Identification des objectifs de formation de la séquence et identification des activités, tâches et compétences mobilisées ;
- Exploitation des informations, des données et des résultats issus des activités ou des investigations conduites au cours des travaux pratiques ;
- Prise en compte des équipements disponibles ;
- Évaluation des compétences.

Présentation et entretien

- Élaboration de documents de qualité ;
- Expression orale ;
- Explications et justifications des choix de nature didactique et pédagogique ;
- Prise en compte de la diversité des élèves.

Il est indispensable de prendre connaissance des textes en vigueur qui régissent le déroulement des épreuves du concours et de se préparer particulièrement à cette épreuve de leçon.

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur la réalisation de travaux pratiques	Moyenne	7,11 / 10
	Note mini	1 / 10
	Note maxi	9,8 / 10
Notes obtenues par les candidats sur la présentation	Moyenne	4,32 / 10
	Note mini	1,65 / 10
	Note maxi	10 / 10
Notes obtenues par les candidats sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	11,43 / 20
	Note mini	5,8 / 20
	Note maxi	19,80 / 20

7 La 2nde épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury

Commentaires du jury

Cette épreuve est révélatrice de la posture professionnelle du candidat et de son éthique, sa déontologie et ses futurs réflexes professionnels. Cette épreuve sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences professionnelles transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. De manière générale, les candidats ont bien appréhendé le format de l'épreuve mais elle semble insuffisamment préparée pour un nombre significatif de candidats.

Première partie de l'épreuve : le jury constate que la majorité des candidats présentent leur parcours de façon chronologique sans mettre en évidence la projection de leur(s) expérience(s) dans l'exercice du métier d'enseignant. Les motivations présentées par les candidats sont souvent succinctes. Beaucoup s'appuient sur leur situation qu'ils considèrent comme acquis pour leur futur statut. Le jury regrette le peu de posture interrogative.

Seconde partie de l'épreuve : le jury constate avec satisfaction que les situations professionnelles sont, dans l'ensemble, bien comprises par les candidats. Les réponses apportées dénotent, pour la plupart, du bon sens et du pragmatisme. Toutefois, le jury constate parfois une analyse trop succincte des situations professionnelles. Peu de candidats parviennent à mettre en évidence les valeurs de la République et les exigences attendues d'un fonctionnaire en regard des situations professionnelles exposées. Les ressources et les partenaires (internes et externes à l'établissement scolaire) sont trop peu connus, beaucoup de candidats formulent des réponses dont le périmètre se limite à la classe ou au plateau technique.

Conseils aux futurs candidats

Première partie de l'épreuve : le jury recommande aux futurs candidats de sortir d'une description purement chronologique de son parcours qui est déjà décrit sur la fiche individuelle de renseignements. Il est conseillé aux futurs candidats de se projeter dans le métier d'enseignant afin de mettre en évidence leurs expériences transposables et d'explicitier la façon dont cette transposition est envisagée. Pour cela, les candidats peuvent s'appuyer sur leurs expériences acquises dans le monde professionnel ou associatif. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de approfondir leurs motivations pour éviter des réponses consensuelles.

Les candidats doivent préparer sérieusement la première partie de l'épreuve en :

- préparant l'oral de présentation personnelle de 5 minutes ;
- explicitant leurs motivations de devenir enseignant.

Seconde partie de l'épreuve : le jury recommande aux futurs candidats de consulter et de s'appropriier les différentes ressources à disposition du public sur les sites institutionnels. L'identification des valeurs de la République concernées par les mises en situations exposées restent un élément d'analyse primordial pour déterminer des actions possibles.

La connaissance approfondie des différents acteurs d'un établissement scolaire et de leurs liens est indispensable (Inspecteur, Proviseur, Adjoints, Secrétaire général, Conseiller Principal d'Éducation, infirmière, psychologue, assistante sociale, professeur principal, personnels techniques, ...).

Lorsque la mise en situation est décrite au candidat, il doit la reformuler afin d'éviter tout malentendu avec le jury, puis exposer les actions qu'il met en œuvre :

- à court terme ;
- à moyen et long terme ;
- mesures de prévention afin d'éviter la reproduction de l'évènement ou pour améliorer la situation.

La plupart des candidats ont su réagir positivement et avec bienveillance aux situations présentées. C'est en général la méconnaissance de l'institution et la difficulté à utiliser le vocabulaire attendu (mots clés, explicitation des valeurs...) qui ont pénalisé les candidats.

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	12 /20
	Note mini	6 / 20
	Note maxi	20 / 20

Ressources mobilisables

Afin de préparer cette épreuve, le jury conseille aux futurs candidats de prendre connaissance des documents et sites suivants :

- La description de l'organisation et des attendus de [l'épreuve d'entretien avec le jury](#)
- Le [référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation](#)
- Les droits et obligations du fonctionnaire « [mes droits et obligations](#) »
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du code de l'Education.
- Les vade-mecum « [la laïcité à l'École](#) » et « [agir contre le racisme et l'antisémitisme](#) »
- « Qu'est-ce que la laïcité ? », Conseil des sages de la laïcité, janvier 2020
- Le parcours magistère « [faire vivre les valeurs de la République](#) »
- « [L'idée républicaine aujourd'hui](#) », Conseil des sages de la laïcité
- « La République à l'École », Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site [IH2EF](#)

8 Conclusion

Les candidats qui se présentent à ce concours doivent impérativement préparer simultanément toutes les épreuves qui le composent. Il ne faut pas attendre les résultats de l'admissibilité pour préparer les épreuves d'admission.

Il est fortement recommandé aux candidats de se rendre dans un lycée professionnel, afin d'approcher la réalité de l'environnement et des pratiques du futur métier et de découvrir les aspects organisationnels d'un établissement (structure et fonctions des différentes catégories de personnels, procédures d'orientation, connaissance des différentes instances et de leur rôle).

Les évolutions et mises en œuvre liées à la transformation de la voie professionnelle puis de la réforme du lycée professionnel doivent être connues.

Enfin, le jury regrette de constater les absences non signalées ni excusées des candidats.

Politesse d'informer la DGRH, ou le lycée d'accueil de sa non présence.